

*** Communiqué de presse ***

23 juin 2022

Nouvelle prolongation de l'offensive nationale de formation dans l'hôtellerie-restauration / Publication du rapport d'activités 2021 de la commission de surveillance de la CCNT

Bâle. - Le meilleur moyen de lutter contre la grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'hôtellerie-restauration est le perfectionnement. C'est pourquoi les partenaires sociaux du secteur prolongent d'une année entière, jusqu'à fin 2023, l'offensive nationale de formation lancée en janvier 2021, qui propose actuellement plus de 40 formations et perfectionnements gratuits. En outre, la commission de surveillance de la convention collective nationale de travail pour l'hôtellerie-restauration a publié son rapport d'activités 2021. Ce dernier documente les prestations de l'office de contrôle, les résultats de l'exécution de la CCNT et les inscriptions aux formations et perfectionnements subventionnés par la CCNT.

L'offensive de formation jouit d'une grande popularité : fin 2021, le nombre d'inscriptions à franchi pour la première fois la barre des 2 000 (2 142 exactement), et l'objectif de former chaque année au moins un pour cent des collaborateurs de l'hôtellerie-restauration a ainsi été largement atteint. Pour l'année en cours, le nombre d'inscriptions est actuellement déjà supérieur de 17 % à celui de l'année précédente.

Désormais, jusqu'à la fin de l'année 2023, l'ensemble des coûts de tous les cursus déjà subventionnés par la CCNT seront intégralement pris en charge et les compensations salariales versées aux employeurs seront encore nettement augmentées.

Gratuité du parcours officiel, de la formation de base jusqu'aux examens professionnels supérieurs

Selon l'offre, les participants bénéficient d'une aide financière allant de 1 100 à 17 400 francs. Les subventions supplémentaires sont versées de manière simple dans le cadre de la procédure d'inscription habituelle et s'appliquent aux personnes issues d'entreprises obligatoirement soumises à la CCNT. Cette mesure vise à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et à encourager les collaborateurs à rester dans la branche.

Une vue d'ensemble des informations est disponible en ligne sur www.formation-incluse.ch. Les personnes temporairement sans emploi dans l'hôtellerie-restauration peuvent également bénéficier partiellement de ces offres. Les aides sont financées par les contributions aux frais d'exécution de la convention collective nationale de travail (CCNT), versées chaque année par les entreprises et les collaborateurs. Elles contribuent largement au financement des formations et perfectionnements.

Mise en ligne du rapport d'activités 2021 de la commission de surveillance de la CCNT

La commission de surveillance de la CCNT pour l'hôtellerie-restauration a par ailleurs publié son rapport annuel 2021. Au cours de l'année sous revue, 31 083 établissements de l'hôtellerie-restauration étaient soumis à la CCNT, contre 29 762 en 2020. Des contrôles du respect de la CCNT ont été effectués dans 2 462 établissements (3 122 en 2020), dont 992 contrôles par sondages. En raison du confinement dû à la pandémie, les contrôles n'ont pu être effectués que pendant un semestre. Les entreprises n'ayant pas été contrôlées le seront automatiquement en 2022.

Malgré la pandémie, le nombre de plaintes déposées a légèrement augmenté au cours de l'année, passant de 406 en 2020 à 499 en 2021. Cette possibilité est offerte aux partenaires sociaux contractants, aux particuliers et aux cantons. L'office de contrôle a également fourni 23 730 renseignements juridiques (26 993 en 2020).

L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti

Nouvelle direction de l'office de contrôle

Fin 2021, le directeur de longue date de l'office de contrôle, Hansjürg Moser, a pris sa retraite. La juriste Cosima Thurneysen lui a succédé. Claudia Widmer, responsable des finances depuis de nombreuses années, a été désignée pour assurer sa suppléance. Au cours de l'année sous revue, l'office de contrôle a notamment poursuivi la numérisation de ses processus commerciaux et obtenu le certificat de qualité ISO 9001:2015 pour trois années supplémentaires.

Depuis 2020, la publication du rapport d'activités se fait exclusivement en ligne pour des raisons environnementales et économiques et n'est plus envoyée sous forme imprimée que sur demande.

Fin du texte

Lien pour télécharger le rapport d'activités :
www.l-gav.ch/fr/downloads/rapports-dactivites

Lien Illustrations Prolongation de l'offensive nationale de formation dans l'hôtellerie-restauration :
<https://www.dropbox.com/sh/1k2ryhmprfb5mag/AACxpdfIA38XEg9rVYagoHita?dl=0>

Service de coordination pour les demandes des médias :

Sabine Bosshardt
Tél. : +41 (0)44 244 27 27
sb@bosshardt-kommunikation.ch